

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 3 juillet 2025

46-2025

2eme réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 30 juin 2025, le conseil municipal a été convoqué une nouvelle fois.

Le conseil municipal peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 3 juillet 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle Du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Bernard GIORGI, Muriel LAVAUT, Claire DUFOUR, Sébastien TERRANOVA, Francis MARGUERITE, Lucien SILVY, Jean CASSINI, Cécile ABBAS, Lucie ROUX., Jean-Yves DOMALAIN.

Absents : SIMON Françoise, BIANCHI Xavier, Fabien GERVAIS-BRIAND, Jérôme CHEVALIER.

Procurations : Christine BAPTISTE à Sébastien TERRANOVA, Isabelle GRENUT à Jean-Yves DOMALAIN, Fanny LABESSOULHE à Lucie ROUX, Marion ANDLAUER à Lucien SILVY, Elodie DOMINGUEZ à Muriel LAVAUT.

Secrétaire de séance : Lucie ROUX

MOTION POUR LE MAINTIEN DU BLOC OPÉRATOIRE ET DU SERVICE DE CHIRURGIE DE L'HÔPITAL D'APT (84)

L'ARS et la directrice de l'Hôpital d'Apt ont annoncé en juin 2025 la fermeture du bloc opératoire et du service de chirurgie de cet hôpital en décembre 2025, pour des raisons budgétaires. L'hôpital d'Apt est en déficit, comme tous les hôpitaux de France depuis la mise en place de la tarification à l'acte qui prive l'hôpital public de ressources. Avec cette fermeture du bloc et de la chirurgie, ce sont les urgences qui sont menacées. Ce qui aura un impact immédiat sur la santé au quotidien des usagers qui devront être orientés ou transférés à près d'1h de route, vers les hôpitaux de Cavaillon ou d'Avignon, ce dernier étant déjà largement saturé.

Mais sont menacés également, outre le service d'orthopédie, celui de chirurgie digestive et l'activité endoscopique indispensable au dépistage du cancer colorectal, entre autres. Sans parler des soins de chirurgie courants qui seront supprimés, ou encore par exemple la pose chirurgicale du dispositif pour injecter les chimios. L'activité ambulatoire et la petite dermatologie disparaîtront également.

L'abandon du bloc est plus qu'un renoncement, c'est un véritable scandale sanitaire !

Reillanne est certes en périphérie de la zone d'influence de l'hôpital d'Apt, mais il arrive que le bloc nous accueille, et les urgences d'Apt prennent régulièrement le relais quand celles de Manosque sont fermées, un autre scandale sanitaire ! C'est notre droit à un accès équitable aux soins en milieu rural qui est en jeu. C'est la survie d'un territoire déjà fragile qui est menacée. Pour toutes ces raisons, le conseil municipal de Reillanne à l'unanimité :

- **S'oppose** avec détermination à la fermeture du bloc et du service de chirurgie de l'hôpital d'Apt ;
- **Apporte** tout son soutien aux personnels et usagers de l'hôpital d'Apt ;
- **Demande** à l'ARS de revenir sur cette décision aberrante, qui éloignera encore davantage les habitants du pays d'Apt, du plateau d'Albion et des villages du 04 mitoyens du Vaucluse d'un service public de santé digne de ce nom.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 03/07/2025

Le Maire, Claire DUFOUR



Date de transmission de l'acte: 09/07/2025

Date de réception de l'AR: 09/07/2025

004-210401600-DE_046_2025-DE

A G E N T